
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet d'élargissement de la route 131 entre
Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-369

Le 5 avril 2006

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
1999-04-15	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
1999-05-05	Délivrance de la directive
2005-01-18	Réception de l'étude d'impact
2005-01-24 au 2005-03-04	Consultation auprès des ministères et organismes
2005-03-09	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-03-02	Réception de l'addenda no 1
2006-03-07 au 2006-03-31	Consultation auprès des ministères et organismes

2. DESCRIPTION DU PROJET

La route 131 est l'un des deux principaux axes routiers nord-sud desservant la région de Lanaudière. La présence de segments désuets entre Joliette et Saint-Félix-de-Valois, de même que l'augmentation du flux de circulation et du nombre d'accidents dans ce tronçon depuis plus de dix ans, font en sorte que la situation devient préoccupante.

Différentes actions, telles que l'élargissement de la chaussée à certains endroits et l'installation de feux de circulation, ont déjà été réalisées par le MTQ. D'autres mesures correctives, s'inscrivant cette fois dans un échéancier de réalisation à plus long terme, font également l'objet d'études au Ministère pour solutionner ces problèmes. À ce titre, il est envisagé de contourner le noyau urbain de Saint-Félix-de-Valois, de même que d'élargir à quatre voies la route 131 entre cette municipalité et Notre-Dame-des-Prairies, située plus au sud.

Le projet d'élargissement à quatre voies de la route 131, qui a été évalué dans l'étude d'impact, débute dans les environs du croisement avec le 1^{er} Rang de la Chaloupe, pour se terminer à l'endroit où le projet de contournement du noyau urbain de Saint-Félix-de-Valois débute, soit un peu au sud du croisement avec le chemin Barrette. Il possède ainsi une longueur d'un peu moins de 8 km. Le projet retenu s'appuie sur une variante de réalisation avec un terre-plein étroit et trois bretelles de demi-tour, soit une au sud et une au nord du périmètre urbain de Notre-Dame-de-Lourdes, ainsi qu'une au sud du rang Frédéric à Saint-Félix-de-Valois.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projet en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 24 janvier 2006 au 31 mars 2006, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction des politiques de l'air (bruit routier);
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois – Rapport final*, préparé par Tecsalt Environnement inc, août 2004, pagination multiple, 4 annexes;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois – Résumé*, préparé par Tecsalt Environnement inc, août 2004, pagination multiple;

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois – Réponses aux questions et commentaires*, préparées par Tecsuit Environnement inc, février 2006, pagination multiple, 5 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond généralement de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre de mai 1999.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond généralement de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Céline Dupont, biologiste, M.Sc.env.
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre